

Les parcs nationaux entre protection et développement



ifen

Les territoires protégés que sont les parcs nationaux accueillent plus de 6 millions de visiteurs par an. C'est la manifestation la plus visible d'une demande croissante de tourisme et de loisirs dans les espaces naturels, du plus habituel au plus exceptionnel. Difficile à évaluer globalement, cette demande doit être comprise, accompagnée et dans certains cas maîtrisée, en raison de ses impacts potentiels sur l'environnement. Les gestionnaires des parcs nationaux, au-delà des mesures favorisant l'accueil du public, cherchent désormais à susciter un tourisme exemplaire et de qualité, contribuant à la conservation de la nature et au développement local.

Ghislain Dubois (Tourisme Environnement Conseil), Thierry Lavoux (Ifen), Bernard Patin (Parc national des Ecrins)

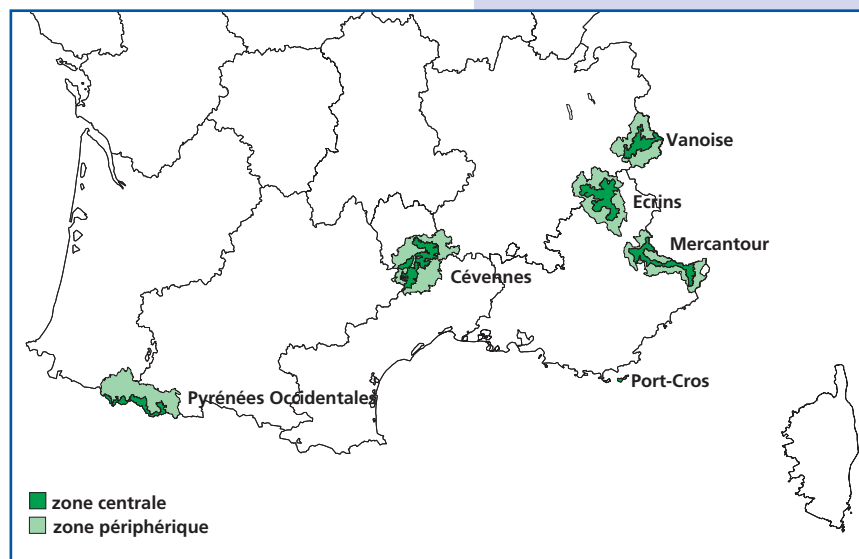
Du tourisme dans et autour des parcs

38% des Français déclaraient avoir déjà visité au moins un parc national en 1996, avec, pour 50% d'entre eux, une visite remontant à plus de 3 ans. 69% connaissaient au moins un des parcs nationaux français -à partir d'une liste de parcs fournie-. Parmi les personnes interrogées, un tiers disait avoir déjà visité le parc des Pyrénées, 8% le Mercantour (Cofremca). La présence du parc n'est pas forcément le motif principal du séjour, bien que les trois quarts des personnes attirées par la montagne la considèrent comme un critère important dans le choix du lieu de vacances.

Le public des parcs est d'abord celui du territoire touristique auquel il se rattache (montagne, littoral ou île tropicale), bien qu'il s'en différencie quelque peu. Il est constitué d'un socle de visiteurs très fidèles et d'un grand nombre de visiteurs occasionnels. La fréquentation régionale de proximité

est souvent importante (42% pour le parc national des Pyrénées) et le niveau d'études et de revenus des visiteurs est plus élevé que celui qui prévaut pour la montagne en général.

Les six parcs nationaux de France métropolitaine

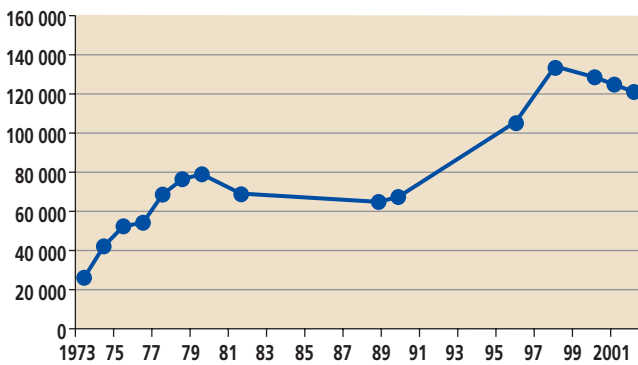


Source : Muséum national d'histoire naturelle.

LES PARCS NATIONAUX

Les parcs nationaux constituent, avec les réserves naturelles, la base du "service public de la nature". Issus de la loi du 22 juillet 1960, ils ont pour objectif la conservation de la nature, l'accueil du public et le développement local. La France regroupe actuellement 7 parcs nationaux dont un en Guadeloupe. Des projets existent également en Guyane, dans les hauts de la Réunion, en mer d'Iroise (Bretagne), dans le massif des Calanques de Cassis et en Corse. L'originalité des parcs nationaux français repose sur l'existence, autour d'une "zone centrale" où la protection de la nature est renforcée, d'une zone "périphérique" venant jouer un rôle complémentaire. Des "réalisations et des améliorations d'ordre social, économique et culturel" (art. 3 de la loi du 22 juillet 1960) y sont prévues. Les zones centrales ne sont pas des écosystèmes isolés, mais forment des continuums biologiques avec les milieux environnants. La création de nouvelles voies d'accès, l'urbanisation ou la régression des activités agricoles et pastorales dans les zones périphériques peuvent avoir des répercussions importantes sur la zone centrale. Une protection efficace de cette zone et une bonne acceptation du parc ne peuvent être assurées que si les habitants des zones périphériques en tirent bénéfice, et notamment par le tourisme.

Evolution de la fréquentation du parc national de Port Cros de 1973 à 2001



Source : Service des douanes.

Les comparaisons disponibles montrent une stabilité générale du nombre de visiteurs. Les évolutions par parc sont cependant plus contrastées : la Vanoise garde par exemple une fréquentation constante entre 1996 et 2001, avec 820 000 visiteurs, alors que Port Cros connaît une augmentation de 15% sur la même période et les Pyrénées une baisse de 15%.

La faible périodicité des enquêtes ne met cependant pas à l'abri des biais liés aux évolutions conjoncturelles. On note également une stabilité dans l'origine géographique des visiteurs.

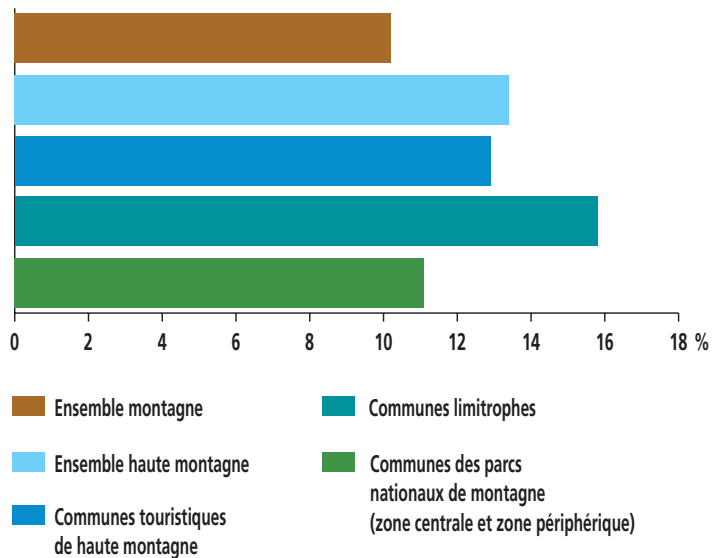
L'augmentation de leur âge moyen ne traduit cependant pas un attrait renouvelé pour la nature.

La gestion des visiteurs

Les visiteurs des parcs peuvent se répartir entre les "pédagogiques découvreurs", à la recherche d'une découverte guidée, les "fidèles promeneurs", attirés par le calme de la nature, les "jeunes sportifs", caractérisés par la vitalité et le goût du risque, et les "touristes peu motivés", peu demandeurs de découverte ou de performance physique (Cofremca). Le rapport à la nature de ces publics est très divers et les parcs doivent adapter leur gestion pour en tenir compte.

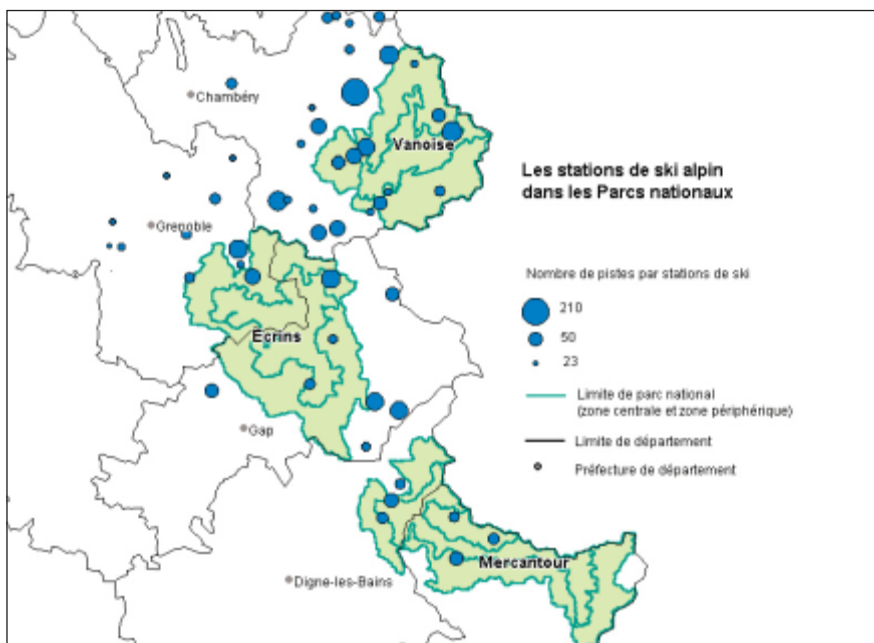
La fréquentation des parcs nationaux est souvent concentrée autour des "grands sites" comme le cirque de Gavarnie (plus de 30% des visiteurs du parc des Pyrénées). Dans le parc de la Vanoise, les 5 premiers sites totalisaient 55% des visiteurs en 2001 (source : Parc national de la Vanoise). Elle peut avoir des impacts sur l'environnement et nuire à l'intérêt de la visite. 48% des visiteurs des parcs estimaient en 1996 qu'il y avait trop de monde sur les sentiers, 43% que l'on ne voyait pas assez d'animaux sauvages. Cependant, cette concentration autour de sites spectaculaires peut faciliter la gestion des flux et préserver des sites plus fragiles en jouant le rôle de "zones de fixation". Les parkings et les infrastructures d'accueil ont en effet un impact considérable sur la répartition des visiteurs.

Evolution des résidences secondaires entre 1990 et 1999



Source : Ifen, d'après Insee, Recensement de la population 1990 et 1999.

Les stations de ski alpin et les parcs nationaux des Alpes



Source : Ifen, d'après Seatm 1997 - Muséum national d'histoire naturelle.

Le poids croissant des résidences secondaires

Avant leur création, les territoires des parcs nationaux comptaient des sites très fréquentés dont certains (le cirque de Gavarnie dans les Pyrénées, la Bérarde dans les Ecrins) ont fait les grandes heures du tourisme de montagne. Il existe aujourd'hui 25 domaines skiables dans les communes des zones périphériques (Seatm). La plupart des visiteurs estivaux logeant dans ou autour de ces stations de sport d'hiver, il n'y a pas, a priori, d'urbanisation touristique importante qui pourrait être attribuée à l'attractivité des parcs. Les communes des parcs disposent en moyenne de 2 640 lits touristiques, ce qui, sans atteindre le niveau des stations touristiques de haute montagne (7 000 lits), est largement supérieur à la moyenne nationale. Dans la dernière décennie, leur capacité d'hébergement a progressé de 5,3%, soit près du double de la moyenne nationale. Les gîtes et chambres d'hôtes sont peu présents mais ils ont progressé de 100% depuis 1990.

Le nombre de résidences secondaires a crû de 11% entre 1990 et 1999 dans les communes des parcs nationaux, contre une baisse de 5% des hébergements marchands. Les effets de cette "secondarisation" de l'habitat sont multiples : artificialisation de l'espace (faible occupation des résidences secondaires), retombées économiques moindres, augmentation des déplacements de courte durée en automobile, des prix du foncier et de l'immobilier, surdimensionnement des équipements, difficultés de logement. Dans les Ecrins, les résidences secondaires représentent plus de 50% des lits touristiques pour seulement 15% des visiteurs (source : Parc national des Ecrins).

La fréquentation automobile dans les espaces protégés

Un parc national se visite d'abord ... en voiture. Une organisation individuelle du séjour et la volonté de découvrir un territoire en profondeur impliquent un recours fréquent à l'automobile. 92% des visiteurs du parc de la Vanoise atteignent ainsi leur lieu de séjour en voiture, 84% utilisent cette voiture pour accéder aux sites. La concentration des visiteurs dans les grands sites et sur certaines périodes de l'année (73% des visiteurs entre le 15 juillet et le 31 août 2001 dans la Vanoise) accentue les engorgements des voies d'accès : près de 300 000 véhicules empruntent chaque année les voies d'accès au parc de la Vanoise. Certains sites accueillent plus de 1 000 véhicules par jour ; 55% des visiteurs ne s'éloignent pas à plus d'1/4 heure des sentiers (source : Parc national de la Vanoise). Les visiteurs sont relativement conscients du risque de saturation : s'ils se montrent en majorité réticents à l'instauration de péages ou à l'interdiction de fréquentation des sites, 68% placent l'éloignement des parkings en première place des solutions pour limiter l'impact des visites sur la nature.

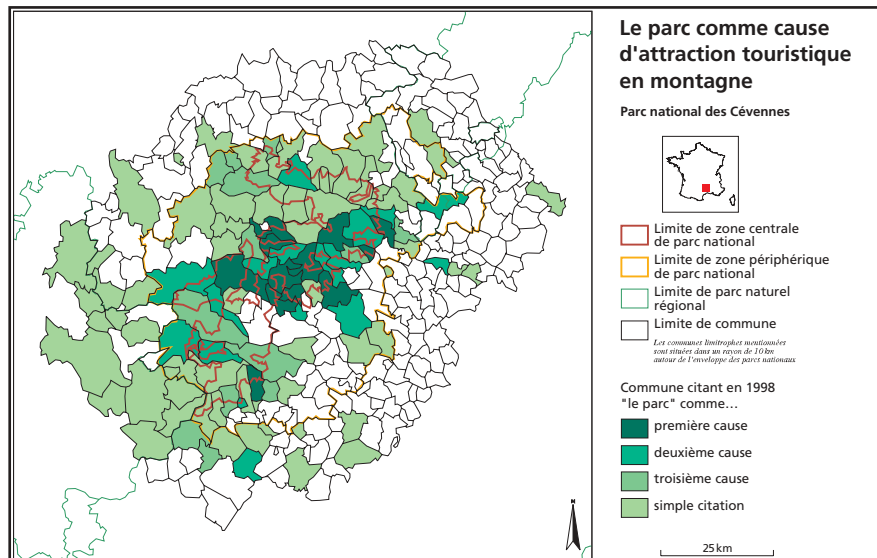
Les modalités d'accès au patrimoine naturel

Question : Dans l'hypothèse où une trop grande affluence de visiteurs menacerait la qualité des sites et la préservation de la faune et de la flore, avec quelle mesure, parmi les quatre suivantes, seriez-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord ?

	Part des personnes interrogées tout à fait d'accord ou plutôt d'accord
Ne se déplacer dans le parc qu'accompagné d'un guide ou d'un professionnel	32
Limiter les parkings, les éloigner des sites les plus fréquentés	68
Instituer des péages d'accès à certains sites	12
Faire payer le stationnement sur les parkings	12

Source : Parcs nationaux - SEATM - Cofremca. Enquête "Sentier" réalisée entre juillet et août 1996. Résultats portant sur 2470 questionnaires administrés par des enquêteurs, dans les parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et des Pyrénées.

Les parcs sont perçus comme des atouts touristiques



Source : Ifen, d'après Inventaire communal 1998 - Muséum national d'histoire naturelle.

Des gestionnaires de plus en plus impliqués dans le tourisme

En 1998, plus des deux tiers des communes des parcs citaient le "parc naturel" comme attraction touristique contre moins de la moitié en 1988. Les parcs étaient également de plus en plus cités dans les communes limitrophes des parcs nationaux. Ceci traduit une meilleure visibilité de ces espaces, la volonté des élus locaux de mettre en avant la qualité de leur environnement et peut-être une relation plus apaisée entre les parcs et les collectivités locales. Les visiteurs des parcs nationaux perçoivent assez bien les missions des gestionnaires : 96% citent la protection des milieux naturels, 20% l'équipement des sites, l'accueil du public, le tourisme, 15% l'information et l'éducation des visiteurs (Cofremca). Le statut d'espace protégé est généralement connu, la réglementation bien acceptée. Si la chasse, la pêche et la circulation des véhicules (VTT, 4X4) sont réglementées, le tourisme,

quant à lui, ne figure pas dans les décrets de création des parcs. En devenant pourtant la principale sinon la seule activité de ces territoires, il a historiquement été considéré comme un élément perturbateur et n'a suscité qu'un investissement limité des gestionnaires. Depuis quelques années, les parcs apparaissent désormais comme des acteurs

prépondérants du tourisme local. Ils répondent ainsi à la demande croissante du public, tout en optimisant les retombées économiques au niveau du territoire. Ils s'impliquent dans les politiques touristiques conduites en zone périphérique. Ni opérateurs touristiques ni bailleurs de fonds, ils disposent en revanche d'une expertise et d'une position intermédiaire entre acteurs locaux et partenaires régionaux, nationaux ou européens qui les prédisposent à définir les conditions d'une utilisation par le tourisme des patrimoines dont ils ont la charge. Parmi ces "nouvelles" missions touristiques, figurent l'accueil et la gestion des flux de visiteurs en zone centrale (balisage de sentiers, ...), l'aide à la création et la rénovation d'hébergements en zone périphérique, les actions sur les produits et le marketing touristiques (la Marque de confiance du parc national de Guadeloupe), enfin l'animation de démarches territoriales visant à la promotion d'un tourisme durable (expérimentation par le parc des Cévennes de la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés). Il ressort des expériences françaises comme les "Opérations grands sites" du ministère chargé de l'environnement (cirque de Gavarnie) – qui ont pour objet la réhabilitation et la mise en valeur des sites protégés les plus remarquables et les plus menacés notamment en raison de l'afflux touristique –, un ensemble de lignes directrices, dont la recherche d'une gestion de la fréquentation sans interdiction, par un jeu d'incitation et de dissuasion, la volonté de préserver l'accès du public aux espaces naturels et la liberté des pratiques, ou le souhait de garder le caractère naturel des espaces. 64% des visiteurs des Ecrins, de la Vanoise et des Pyrénées rejettent la création d'aires de pique-nique, 91% les boutiques de souvenirs et 93% les restaurants de type restauration rapide (Cofremca).

National parks – between protection and development

Each year, more than six million people visit the seven French national parks which are designated protected areas. It is a clear sign of the growing demand for tourism and leisure activities in natural areas. This demand is difficult to assess overall but it must be understood, closely monitored, and in some cases, managed as a result of its

potential impacts on the environment. Beyond measures to improve public access, national park managers are now seeking to encourage exemplary and quality tourism which contributes both to nature conservation and local development. ■

Méthodologie

Le suivi de la fréquentation dans les espaces protégés : après une période de tâtonnement (le parc national des Pyrénées a mené ses premières enquêtes de fréquentation en 1975), les méthodes de mesure et de suivi qualitatif de la fréquentation dans les espaces protégés sont en voie de rationalisation. Les parcs des Pyrénées, de la Vanoise et des Ecrins ont mené en 1996 avec la Cofremca (sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence française d'ingénierie touristique, AFIT) une première enquête combinant comptages routiers sur les principales voies d'accès et entretiens sur les parkings et les sentiers de randonnée. Cette méthode a été systématisée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN). Elle a été réutilisée en 2001 par les parcs des Ecrins, de la Vanoise et du Mercantour et est appliquée régulièrement par le parc des Pyrénées. Les Cévennes et Port Cros, dont les conditions sont différentes (parc habité et île), utilisent d'autres méthodologies (nombre de passagers débarqués par les navettes, ...). Malgré ces progrès, des séries longues de fréquentation man-

quent encore pour évaluer l'évolution de la fréquentation de la nature par les Français.

Pour en savoir plus...

- Bourguier Monique et al., 1994. *La fréquentation touristique du Parc National des Pyrénées. Evolution quantitative de 1975 à 1992*, Coll. Documents scientifiques du Parc des Pyrénées n°28, Parc national des Pyrénées, 137 p.
- Cofremca France, 1997. "Fréquentation et image des parcs nationaux Ecrins, Pyrénées et Vanoise. Rapport de l'étude 1996", Parcs nationaux / Seatm- Cofremca, 42 p.
- Europarc Fédération, 2000. *Loving them to death ? Sustainable tourism in Europe's Nature and National Parks*, Europarc Fédération, 136p.
- Point Patrick, 1998. "Les parcs nationaux français face à leurs habitants et leurs usagers", in Barraqué Bernard et Theys Jacques (dir.), *Les politiques d'environnement. Evaluation de la première génération : 1971-1995*, Editions Recherches, pp.235-255.
- Parc national de la Vanoise, 2002. *Enquête de fréquentation, été 2001 : les flux de fréquentation*, 32 p.

AUX ÉDITIONS DE L'IFEN

- "Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs". Ifen, décembre 2000, 34,30 €.
- "L'environnement en France-édition 2002". Co-édition Ifen - La Découverte, 606 pages, 42 €. Le chapitre "Le tourisme et les loisirs" (pp. 469-488) présente les données économiques et sociales du secteur, les pressions sur l'environnement et les réponses. Sa bibliographie et les sites Internet référencés permettent au lecteur d'aller plus loin.

L'ifen élabore et diffuse des informations scientifiques et statistiques sur l'environnement. Il s'appuie sur un important réseau de partenaires : services statistiques de l'Etat, établissements publics scientifiques et organismes spécialistes de l'environnement.

les données de l'environnement

La lettre thématique mensuelle de l'Institut français de l'environnement
Abonnement : 8 numéros, 16 €

61, boulevard Alexandre Martin
45058 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 79 78 78 Fax : 02 38 79 78 70
E-mail : ifen@ifen.fr Web : http://www.ifen.fr

Directeur de la publication
Vincent Jacques le Seigneur

Rédaction en chef
Marie-Paule Maillet, Sophie Margonier
(service des éditions)

Auteurs
Ghislain Dubois (Tourisme Environnement Conseil),
Thierry Lavoux (Ifen), Bernard Patin (Parc national des Ecrins).

Traducteur
Mark Tuddenham

Maquette-Réalisation
BL Communication

Dépôt légal
ISSN 1250-8616 N° CPPAP 8-3086

Les caractéristiques des parcs nationaux français

Nom et date de création	Superficie en km ² dont (zone centrale)	Milieu naturel	Flore	Faune	Fréquentation
Vanoise 7/7/1963	1993 (528)	Haute montagne	Plus de 1000 espèces	20 couples d'aigles royaux, Tétrasylyre, 5500 chamois et 2000 bouquetins	820 000 (2001)
Port Cros 14/12/1963	24,9	Parc insulaire et sous-marin	602 espèces de plantes terrestres et 500 espèces d'algues	114 espèces d'oiseaux, 180 espèces de poissons (18 endémiques)	220 000 en moyenne, et 1 000 000 à Porquerolles
Pyrénées occidentales 23/03/1967	2063 (457)	Haute montagne	160 espèces endémiques	12 couples de gypaètes barbus et 17 couples d'aigles royaux, 157 grands Tétrasylyres, 6080 Isards et 6 ours	1 200 000 (2000)
Les Ecrins 27/09/1963	2288 (918)	Haute montagne	40 espèces rares ou menacées	37 couples d'aigles royaux, 219 espèces d'oiseaux (Tétrasylyre), 3 à 12 000 chamois	800 000 (1996)
Cévennes 02/09/1970	3209 (912)	Moyenne montagne Parc habité	33 espèces protégées, 48 espèces endémiques	208 espèces d'oiseaux, 89 espèces de mammifères	800 000 en moyenne
Mercantour 18/08/1979	2150 (685)	Haute montagne	30 espèces endémiques	30 couples d'aigles royaux, Lagopède, Tétrasylyre, 6300 chamois, 1200 mouflons, 300 bouquetins	500 000 en moyenne
Guadeloupe 20/02/1989	335 (173)	Zone tropicale humide	300 espèces d'arbres, 100 espèces d'orchidées	ND	Plus d'un million par an

Source : Ifen, d'après parcs nationaux.